

LA CLAUSE D'INSERTION

Une mesure pour promouvoir l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi



Le Service PLIE de la Mission Locale Picardie Maritime vous aide à la mise en œuvre de la clause d'insertion :

- Accompagnement du donneur d'ordre
- Aide au recrutement pour les entreprises
- Animation du dispositif
- Mobilisation des outils et services nécessaires aux actions d'insertion
- Suivi de l'application de la clause et évaluation

Une personne ressource pour ce dispositif :

Damien DEHAME

Facilitateur des clauses sociales Mission Locale Picardie Maritime

Tel : 03 22 20 14 14 / 06 16 42 57 81

damien.dehame@mlpm.org

L'opération Clause d'insertion est inscrite dans le plan d'action du PLIE de la Picardie Maritime. Elle prend en compte le respect de l'égalité femmes-hommes et veille à l'absence de discrimination.